Quel impact du projet sur l'agriculture et l'environnement?

Sujet sensible dans les projets d'infrastructures, les impacts sur les milieux naturels, agricoles et le cadre de vie font l'objet d'une réunion thématique.



RFF indiquera comment ces problématiques ont été prises en compte dans la définition des options de passage. Il exposera ses propositions pour la concertation post-débat, jusqu'à l'établissement du tracé définitif, si la décision de poursuivre le projet était prise à l'issue du débat public.

Les procédures suivies pour la gestion des emprises agricoles et les mesures compensatoires prévues pour limiter les impacts du projet seront présentées. Des représentants du monde agricole et d'associations environnementalistes interviendront. Les réunions locales ont fait émerger une crainte quant à la consommation foncière du projet au niveau des terres agricoles et des espaces naturels. RFF a précisé que ce qui est actuellement soumis au débat n'est pas le tracé définitif du projet, mais trois options de passage. Si le projet se poursuit, une option sera retenue et affinée. Une bande de 500 mètres de largeur serait alors définie. L'enquête publique entraînerait ensuite la déclaration d'utilité publique permettant l'acquisition des terrains par RFF. Le projet occuperait in fine une bande d'une largeur comprise entre 80 et 100 mètres.

D'une façon globale, RFF indique que le projet de LNPN entrainerait la consommation d'environ 1 500 hectares. A ce sujet, la chambre d'agriculture de l'Eure précise dans son cahier d'acteurs que 700 hectares disparaissent chaque année dans ce département du fait d'aménagements divers.